

## La pétition FCPE

Monsieur le Maire de Bourg-La-Reine,

Vous avez décidé de laisser à la charge des familles un maximum 80 % du coût réel des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014.

Nous demandons la gratuité des NAP comme à Paris, Bagneux, Malakoff, Vanves, Sèvres etc., afin que les enfants puissent tous en profiter et réussir leur scolarité dans des conditions favorables. C'est d'ailleurs l'un des objectifs premiers de cette réforme.

Le coût des NAP est trop important pour nos familles (de 110€ à 216€/enfant en élémentaire et jusque 185€/enfant en maternelle).

Les enfants qui ne resteront pas dans les centres loisirs les mercredis après-midi ne pourront pas déjeuner à la cantine mais pourront attendre jusqu'à 12H45.

Notre ville ne peut réserver un tel traitement à ses enfants.

Nous demandons que les enfants qui en ont besoin, aient accès à la cantine le mercredi midi.

La lettre de réponse de  
la mairie aux signataires



Bourg-la-Reine, le 18 septembre 2014

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires mise en place par la ville, vous avez signé fin juin une pétition initiée par la FCPE dans laquelle cette dernière demandait un service de restauration pour tous le mercredi midi après la fin de la classe et la gratuité des nouvelles activités périscolaires.

Après avoir étudié les retours de cette pétition et retiré les signatures en doublons, la pétition concernait 679 familles ayant des enfants inscrits dans nos écoles, les autres signataires n'ont plus d'enfants scolarisés, n'habitent pas Bourg-la-Reine ou n'ont pas laissé d'adresse...

### ADHESION A CITOYEN A BOURG-LA-REINE

Nom & Prénom.....

Adresse.....

Courriel.....@.....Tel.....

déclare adhérer à l'association et verse ma cotisation  
pour l'année en cours

Date et signature

La cotisation est de 20€ (minimum). Le chèque doit être libellé à l'ordre de :  
Citoyen à Bourg-La-Reine et envoyé ou déposé avec le bulletin d'adhésion chez :  
Jean-Louis PERIGNON - 12 bis rue des Blagis - 92340 Bourg-La-Reine  
Courriel : [citoyenblr@free.fr](mailto:citoyenblr@free.fr) site : <http://citoyenblr.free.fr>  
Directeur de publication : Jean-Louis PERIGNON

L'association

N° 47  
Novembre 2014

# Citoyen

## à Bourg-la-Reine

Association pour la solidarité et la démocratie - «citoyenblr.free.fr»

## Drôle de démocratie à Bourg-La-Reine !

### La Mairie sélectionne les « bons » pétitionnaires

En juin, la fédération de parents d'élèves FCPE de Bourg-La-Reine a fait circuler une pétition demandant la gratuité des Nouvelles Activités Périscolaires et l'accès à la cantine pour tous les enfants le mercredi (voir encadré page 4).

En septembre, les signataires de cette pétition ont reçu une réponse de la Mairie, signée par la Maire-adjoint, déléguée à l'Enseignement et à la Jeunesse, qui commence ainsi :

*Après avoir étudié les retours de cette pétition et retiré les signatures en doublons, la pétition concernait 679 familles ayant des enfants inscrits dans nos écoles, les autres signataires n'ont plus d'enfants scolarisés, n'habitent pas Bourg-La-Reine ou n'ont pas laissé d'adresse...*

Si l'on comprend bien, cela signifie que les signataires n'ayant plus d'enfants scolarisés sont disqualifiés, au même titre que ceux qui n'habitent pas notre ville : curieuse conception de la démocratie, selon laquelle les citoyens qui n'ont pas d'enfant scolarisé n'ont pas à donner leur avis sur l'école. Suivant cette « logique », on peut multiplier les catégories de citoyens, en utilisant, selon les questions débattues, des critères d'âge, ou d'activité professionnelle, ou de goûts culturels, et ainsi de suite. Qui sera entendu, lorsqu'il faudra discuter du CAEL, ou de la place de la Gare, ou des activités sportives, des actions en faveur des jeunes ou des personnes âgées ?

Quelle démocratie, où les élus déterminent arbitrairement quels citoyens doivent être entendus, et quels sont ceux dont l'avis ne compte pas ?

La suite page 4

# SATISFAIRE LES BESOINS, BIEN GERER LA VILLE

## QUELS CHOIX D'URBANISME SUR LES TERRAINS DISPONIBLES ?

L'achèvement des travaux de la médiathèque et de la ZAC de l'avenue du Général Leclerc soulève de nouvelles questions concernant les équipements publics et l'urbanisme : les opportunités foncières à Bourg-La-Reine sont faibles, et il ne faut pas gâcher les rares occasions de satisfaire les attentes et les besoins de nos concitoyens. Sur fond de besoins en logements sociaux non satisfaits depuis des décennies, ou de la question cruciale mais toujours non résolue de l'aménagement de la place de la gare, des besoins ont été clairement exprimés lors des récentes élections municipales, en termes d'espaces d'accueil notamment pour les jeunes et les seniors.



Avec la fin des travaux de la ZAC, le magasin Marionnaud va bientôt reprendre sa place, libérant ainsi les locaux de l'**ancienne Poste**. Ce lieu conviendrait parfaitement pour aménager, en plein centre-ville, un **espace d'accueil et de rencontre**. Les jeunes, qui n'ont actuellement aucun espace pour se rencontrer, si ce n'est dans la rue ou les squares, pourraient s'y retrouver pour discuter, écouter de la musique... Ce même lieu, situé face à la place Condorcet depuis toujours lieu de rencontre des plus anciens, pourrait également les accueillir, créant ainsi les possibilités d'échanges entre les générations. Des exemples dans des communes voisines montrent que c'est possible, notamment en faisant appel à des associations pour participer à la gestion du lieu.



Le **CAEL**, actuellement situé villa Maurice, à la limite de L'Haÿ-les-Roses, pourrait déménager pour s'installer sur un terrain appartenant à la commune, rue des Rosiers (photo ci-dessous). Nous ne pouvons qu'approuver ce projet, qui rendrait le **CAEL** beaucoup plus accessible, à mi-chemin entre le quartier des Bas-Coquarts et le centre-ville. L'emplacement, en contrebas de la voie du RER, permet d'envisager une construction relativement élevée. On peut espérer **des aménagements mieux adaptés** aux diverses activités proposées, voire des équipements permettant de programmer des activités nouvelles que, faute d'espace adapté, le **CAEL** ne peut pas offrir actuellement. En lieu et place de l'équipement actuel nous proposons la construction de logements sociaux, qui demeure une question prioritaire en Région parisienne. Là encore, l'environnement autorise une construction en hauteur permettant de mieux répondre à la demande. Dans Bourg-la-Reine, d'autres petits immeubles sont judicieusement implantés au cœur de zones pavillonnaires sans causer la moindre flétrissure à l'environnement, preuve qu'un urbanisme raisonné peut à la fois **répondre aux besoins sociaux et conserver une ville où il fait bon vivre**.



Avec l'ouverture de la **nouvelle médiathèque** se pose la question de ce qui sera bientôt l'**ancienne bibliothèque**, rue Le Bouvier. Equipement public ? Logements ? De quel type ? Pour satisfaire quels besoins ? Une chose est certaine, il ne faut pas renouveler les erreurs commises avec le domaine de la Ronce à Marcoussis. Après des années de tergiversations, la mairie semble décidée à vendre, mais la recette espérée (750 000 €), qui paraît bien modeste, correspond hélas à ce que l'on peut attendre d'une propriété laissée inutilisée depuis plus de dix ans.



Le projet de reconstruction de la H.L.M. du 68 Boulevard Joffre est l'illustration d'une **occasion manquée**. C'est renoncer à l'ambition d'un plan d'ensemble de **restructuration de la place de la gare** et d'aménagement d'une gare routière. Même s'il faut reconnaître la complexité de la question, et le manque évident de bonne volonté de la RATP. La construction du nouveau bâtiment, ne tenant pas compte de la circulation des bus, fait définitivement obstacle à une solution globale, qui répondrait aux attentes des milliers de personnes fréquentant quotidiennement la gare et ses alentours.

